

Présents : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L – Grenier G – De Marchi L – Amri K – Bonnaud F
Moreau C – Besse M – Stadelmann S - Coco A – Leroy J - Tessier A

Excusés : J-F Boulesteix (procuration à P.Devarissias) - M Lesage (procuration à J.L Goudier)

Secrétaire de séance : J.Louis GOUDIER

La séance débute par une minute de silence sur demande du maire pour le peuple ukrainien qui vit actuellement des moments très difficiles et inquiétants.

1- Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2022

2- Comptes Administratifs 2021 – Commune e et Assainissement :

Philippe DEVARISSIAS maire en exercice n'a pas pris part à la délibération d'approbation du compte administratif.

Le conseil municipal, sous la présidence de Eliane MAZABRAUD, 1^{ère} adjointe, prend acte de la présentation des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement et arrête les résultats.

BUDGET COMMUNE :

Fonctionnement :	Dépenses	409 667.20 €	Investissement : Dépenses	277 262.78 €
	Recettes	450 241.46 €	Recettes	242 384.24 €
		-----		-----
	RESULTAT 2021	40 574.26 €		- 34 878.54 €
	RESULTAT ANTERIEUR	37 560.18 €		- 69 957.57 €
		-----		-----
	TOTAL A AFFECTER	78 134.44 €		- 104 836.11 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement :	Dépenses	7 291.84 €	Investissement : Dépenses	9 784.00 €
	Recettes	6 030.81 €	Recettes	4 409.00 €
		-----		-----
	RESULTAT 2021	- 6 843.03 €		- 5 375.00 €
	RESULTAT ANTERIEUR	8 103.09 €		31 074.65 €
		-----		-----
	TOTAL A AFFECTER	6 843.06 €		25 699.65 €

Le conseil municipal adopte ces résultats à l'unanimité des membres ayant pris part au vote soit 13 votes.

3- Présentation rapport SIAEP :

Le représentant de la commune auprès du SIAEP présente le rapport annuel. Il indique en particulier que la consommation d'eau par habitant a tendance à diminuer. L'éventuel traitement des eaux de la source de Chamesouze est toujours en réfection, la rénovation du parc de compteurs se poursuit, enfin, le nombre de fuites d'eau sur le réseau a fortement diminué.

4- Demandes subventions – assainissement collectif nouvelle installation :

Le maire expose les documents établis par la Société LARBRE concernant la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées du bourg ainsi que l'implantation d'une nouvelle station avec une filière filtre à roseaux.

Il indique le coût des opérations soit au total 580 788.70 € H.T et demande aux membres du conseil de délibérer sur l'acceptation de l'opération et sur les demandes d'aides à effectuer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte la proposition de la société LARBRE et donne pouvoir au maire pour mener cette opération, signer les documents nécessaires et demander les subventions possibles auprès de : l'Etat (DSIL) – le Département (CDDI) et l'Agence de l'Eau. Pour ce dernier organisme, une demande devra être effectuée séparément pour la réhabilitation des réseaux et la réhabilitation de la station et mentionner que la commune s'engage dans une réalisation des travaux conformément à la charte Qualité Nationale :

- réaliser les études géotechniques,
- réaliser les études et levés topographiques,
- recenser l'encombrement du sous-sol conformément à la réglementation en vigueur (déclaration de travaux),
- réaliser l'étude de raccordement à la parcelle (dans le cadre des travaux de mise en séparatif cette étude vise notamment à garantir à l'issue des travaux, d'une part, l'absence de rejets d'eaux usées dans les réseaux séparatifs pluviaux ou le milieu naturel, d'autre part, une réduction des déversements au niveau des trop-pleins du réseau séparatif des eaux usées),
- procéder au diagnostic du réseau et des branchements (partie publique et privative) dans le cadre des travaux de réhabilitation,

5- Réduction du temps de l'éclairage public :

Le maire fait part au conseil municipal des 2 propositions établies par le SEHV concernant la réduction de temps de l'éclairage public, extinction entre 22h et 6h ou entre 23h et 6h. Il demande au conseil de délibérer.

Après délibération, le conseil choisit l'option 22h – 6h pour une économie estimée à 1 774.48 €.

Cette action permettra également de préserver la biodiversité.

6- Vente chemins privés :

Frédéric BONNAUD étant concerné par ce point de l'ordre du jour, se retire.

Le maire fait part au conseil municipal des différentes demandes d'administrés qui désirent faire l'acquisition de chemins ne desservant que des parcelles leur appartenant.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal accorde la vente des chemins suivants :

Parcelles ZI 28 – ZH 7 – ZH 34 – ZH 31 à Mr Frédéric BONNAUD

Parcelle ZH 10 à Mr et Mme SAINTE FARE GARNOT

Parcelle ZI 40 à Mr Vincent ROGEZ

Le conseil municipal décide d'une vente au prix de 0.12 € TTC/m²

7- Convention SPA :

Le maire rappelle que la commune ne dispose pas de fourrière pour accueillir les animaux domestiques errants et que la SPA prend en charge ces animaux en contrepartie d'une cotisation annuelle versée par la commune et calculée sur la base du nombre d'habitants.

Pour 2022, l'indemnité par habitant s'élève à 0.65€.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention et donne pouvoir au maire pour signer et procéder au paiement correspondant.

8- Mise en place du dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes :

Le maire indique l'obligation pour tous les employeurs publics de la mise en place de ce dispositif. Il fait part au conseil municipal de la proposition du CDG 87 de prendre en charge cette obligation dont la prestation serait payante (coût de l'adhésion : 3 € par agent).

Il demande au conseil de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil autorise le maire à signer la convention avec le CDG 87.

9- Organisation de la tenue des bureaux pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

10 avril : 8h-12h : C.MOREAU – A.COCO – S.STADELMANN – P.DEVARISSIAS – M.LESAGE

12h-15h : K.AMRI – F.BONNAUD – G.GRENIER – M.BESSE – L.DE MARCHI

15h-18h : J.L GOUDIER – J.LEROY – E.MAZABRAUD – A.TESSIER

24/04 : 8h-12h : J.L GOUDIER - P.DEVARISSIAS - L.DE MARCHI - K.AMRI

12h-15h : F.BONNAUD – J. LEROY – G.GRENIER – M.BESSE

15h-18h : SSTADELMANN – A TESSIER – MLESAGE

10 – Questions diverses

*** COMPLEMENTAIRE SANTE :**

Le maire indique aux membres du conseil que la participation employeur quant à la protection sociale complémentaire en matière de santé (mutuelle) et en matière de prévoyance (exemple : maintien de salaire en cas d'arrêt maladie long) va devenir obligatoire.

Il rappelle qu'actuellement un avantage en nature de 20 € a cours depuis 2016 pour participation à la protection sociale complémentaire. Il indique que la prévoyance est à la charge totale de l'agent.

Impact de cette obligation pour la collectivité :

Complémentaire santé : Au plus tard le 1^{er} janvier 2026, participation à hauteur d'au moins 50 % d'un montant minimal défini par décret.

Prévoyance : Au plus tard au 1^{er} janvier 2025, participation à hauteur d'au moins 20 % d'un montant minimal défini par décret.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal prennent en considération l'exposé du maire, se donnent un temps de réflexion et demandent au maire d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

* Jean-Louis GOUDIER fait part au conseil de la possible création d'une association pour la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural (fontaines, croix, lavoirs...)

* Le maire rappelle les problèmes du conflit Ukrainien et indique que l'Association des Maires de la Haute-Vienne en collaboration avec les pompiers de l'urgence

internationale font une collecte de vêtements et de produits de première nécessité. Il propose que la commune de Janailhac se joigne à cette opération.

* Eliane MAZABRAUD, indique qu'une exposition, exposition du Félibrige, se déroulera du 30 avril au 7 mai dans la salle des fêtes de Janailhac.

Fin de la séance : 21 h 30